

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2013**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mercredi le dixième jour du mois de juillet en l'an deux mille treize, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE SUPPLÉANT :**  
Monsieur Gratien Tardif

**LES CONSEILLERS :**  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Cameron

Absents : Monsieur Jacques Gauthier, maire  
Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 0 citoyen.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Aménagement/urbanisme/développement  
Demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec  
- Dossier Ferme du Platon inc., lot 3 590 738

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

187-2013

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT**

#### **DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

188-2013

#### **DOSSIER FERME DU PLATON INC., LOT 3 590 738**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

189-2013

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 15 heures.

---

Gratien Tardif  
Maire suppléant

---

France Dubuc  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gratien Tardif, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec